



Vous aimez les tours de passe-passe ? Ça tombe bien, votre feuille de paie en est un!

Mieux vivre des fruits de son travail, subvenir à ses besoins, se distraire, s'instruire, se faire plaisir et faire plaisir... les raisons d'avoir les moyens financiers de répondre à ces aspirations sont légitimes.

Les cotisations

sociales, ce ne

taxes, c'est du

Pas du salaire

immédiat, mais

du salaire pour

pour le mois

toute la vie!

sont pas des

salaire!

Le gouvernement annonce une augmentation du pouvoir d'achat des salariés du privé en supprimant, à partir du 1er octobre, les cotisations assurance chô-

mage et pour partie celles de l'assurance maladie via un nouveau prélèvement de CSG. Il ne s'agit en rien d'une augmentation des salaires, décryptage :

- Augmenter le « net à payer » en supprimant les cotisations sociales, revient à abaisser les droits à la santé et à l'indemnisation lors de la perte d'emploi, en clair, contraindre à recourir à des assurances privées, plus chères, moins efficaces et détruisant tout mécanisme de solidarité.
- Augmenter le « net à payer
 » en supprimant les coti sations sociales, provoque un manque de finan cements des caisses de Sécurité sociale, génère
 mécaniquement leur déséquilibre financier, afin,
 le jour venu, de les remettre en cause à la vue de
 leur situation financière déséquilibrée.

Augmenter le « net à payer » en supprimant les cotisations sociales, c'est donner le prétexte pour les employeurs de ne pas augmenter les

salaires et augmenter les bénéfices, lorsqu'il y en a, encore plus augmenter les dividendes pour les actionnaires.

Certes, une augmentation du salaire net de 19 D par mois va apparaître au niveau du SMIC. Ces quelques euros accordés sur le salaire net sont vite repris, notamment dans les dépenses de santé, à travers les baisses de remboursement de médicaments, les augmentations de cotisations dans les mutuelles ou les complémentaires santé...

Deux choix politiques s'affrontent :

• Celui qui ne souhaite rémunérer que le travail et rien d'autre. Dans ce système-là, le salarié doit se payer des assurances privées (lorsqu'il en a les moyens) pour sa santé, celle de ses enfants, le chômage, la parentalité, la vieillesse, la dépendance, la retraite... C'est le système anglo-saxon. Les désastres sociaux que ce système génère sont l'augmentation de la misère, de la précarité, l'appauvrissement général des populations, le développement de travailleurs pauvres et la nécessité de travailler jusqu'à sa mort.

• Celui qui souhaite que la rémunération du travail intègre des dispositifs de solidarités dans les domaines de la santé, du chômage, de la famille, des retraites... C'est notre modèle social mis en place, en France, au sortir de la seconde guerre mondiale. Ce système contraint l'employeur à participer au financement de la protection sociale. Depuis plusieurs années maintenant, les décisions politiques successives exonèrent le patronat d'une part toujours plus grande de ses contributions obligatoires.

Le tour de « passe-passe » du gouvernement est de tenter de nous faire croire que l'augmentation du « bas de la feuille de paie » (net à payer) est une augmentation des salaires, c'est faux et c'est même tout le contraire!

Pour augmenter réellement les salaires, il faut les augmenter dans les entreprises, dans les branches ou au plan national dans les fonctions publiques. Il faut augmenter le Smic, référence pour les négociations salariales.

L'augmentation des prix nécessite une vraie mesure : la seule augmentation qui compte, c'est celle du salaire brut !

Les choses sont claires : la mesure du gouvernement ne vise pas à augmenter les salaires, mais à abaisser globalement le niveau de protection sociale, à transférer les mécanismes de solidarité vers des systèmes assurantiels privés.

Alors! Vous l'avez vu le tour de « passe-passe »? Pour les salaires, agissons dans les entreprises, dans les branches, dans la fonction publique, pour mieux vivre des fruits de son travail!

Ville :	
Profession:	

Montreuil, 4 octobre 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr